

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
16 NOVEMBRE 2011
À 20H30

Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	8	Frédérique PERBOST
2	Loïc BARBIER	9	Pascal BOUDON
3	Jean-Claude GUEZENEC	10	Eric HAMEAU
4	Nicole BARBOT	11	Claude BERNARD
5	Jean-Luc LECOMTE	12	Michel RABIER
6	Gislaine BOISNARD	13	Joël CORBIN
7	Jean-Luc JOUANIGOT	14	Béatrice GALLET

Etaient absents:

Françoise COUTAND, Dominique TIERCELIN, Christiane CHEVALIER, Christian LONCHAMPT.

Mme COUTAND *ayant donné pouvoir* à Mme BARBOT

M.TIERCELIN *ayant donné pouvoir* à M RABIER

M.LONCHAMPT *ayant donné pouvoir* à M CORBIN

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a pas fait l'objet d'observations, il est par conséquent accepté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Election d'un délégué suppléant à la Communauté de Communes du Plateau de Brezolles,
- 2) Demande de subvention - Séjour sportif,
- 3) Acquisition de véhicule,
- 4) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 5) Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire : **Taxe d'Aménagement**

Après accord de l'assemblée, l'ordre du jour est modifié.

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 18 novembre 1987,

Considérant que la part communale de la taxe d'aménagement est instaurée de plein droit au taux de 1% dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols,

Considérant que le conseil municipal estime nécessaire d'instaurer cette taxe à un taux supérieur en vue de permettre le financement d'opérations d'équipements publics et l'aménagement durable du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- D'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 2 % sur l'ensemble du territoire. La décision d'instauration s'applique pendant une durée minimale de 3 ans. Le taux de la taxe est révisable chaque année.
- D'exonérer totalement les constructions suivantes :
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'État
 - 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro
 - Les locaux à usage industriel
 - Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²
 - Les immeubles classés ou inscrits
- De transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE BREZOLLES
ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L5211-12 et conformément aux statuts de la communauté de communes du plateau de Brezolles, le Conseil Municipal doit élire UN délégué suppléant suite au décès de Monsieur Roland GAUTIER.

L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue à trois tours, le cas échéant.

Seul Monsieur Michel RABIER se porte candidat.

Monsieur RABIER est élu à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Par conséquent les délégués de la communauté de communes du Plateau de Brezolles sont les suivants :

Délégués titulaires :

- 1) Monsieur HÉRIOT Hubert
- 2) Monsieur TIERCELIN Dominique
- 3) Monsieur BARBIER Loïc
- 4) Monsieur JOUANIGOT Jean-Luc

Membres suppléants :

- 1) Madame BOISNARD Gislaine
- 2) Monsieur CORBIN Joël
- 3) Monsieur HAMEAU Eric
- 4) Monsieur RABIER Michel

DEMANDE DE SUBVENTION - SEJOUR SPORTIF

La commune est sollicitée pour l'obtention d'une participation financière pour un « séjour scolaire sportif » pour un enfant scolarisé à l'institut Saint Pierre Saint Paul de Dreux.

Le coût du séjour à la Plagne est de 450 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'attribuer une subvention de **40 euros** à la famille.

Cette dépense sera réglée à l'article 678 - Autres charges exceptionnelles.

ACQUISITION DE VEHICULE

Suite au vol du camion benne IVECO, il est indispensable d'acheter un nouveau camion benne.

Après recherches, un véhicule **CAMION BENNE HYDRAULIQUE de MARQUE HYUNDAI MODELE H1** de 2003 avec 58 000 kms semble correspondre aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'acquérir ce véhicule à la société COESNON AUTOMOBILES de CONCHES au prix de **9 200 euros TTC**.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

- **AC 172 - 42 rue de Paris : 675 m2**
- **AD 78 - 26 rue de la Ferté : 2 496m2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

LOCATION DU SILO ROUTE DE CHARTRES

Suite à la dernière réunion de conseil municipal, les établissements TRANS A PATRIX ont accepté notre proposition pour la location, pour 24 mois, du silo pour une surface de 170 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **FIXE** le prix de location de ce local à **142 euros par mois** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial précaire **d'une durée de 24 mois**.

GRENIER A SEL – AMENAGEMENT DE LA CUISINE

La cuisine du grenier à sel est insuffisamment équipée et le réfrigérateur n'est plus adapté pour accueillir des denrées.

En conséquence, le conseil municipal **DECIDE** d'acquérir les matériels suivants :

- **REFRIGERATEUR/CONGELATEUR** de marque LIEBHER au prix de **599.99 euros**.
- **LAVE VAISSELLE SEMI PROFESSIONNEL** de marque MIELE au prix de **2790 euros**.

- MICRO ONDES de marque FAGOR au prix de **109.99 euros**.

Un second micro ondes est également acheté pour la cuisine de l'espace socioculturel.

Ces équipements sont fournis par la SARL CORBIN à Brezolles.

Un devis d'installation du lave vaisselle doit être réalisé par la SARL CORBIN, il est nécessaire de réaliser une modification de la plomberie existante pour l'alimentation en eau et l'écoulement des eaux usées de cet équipement.

GRENIER A SEL – REGLEMENT

Actuellement il n'y a pas de règlement pour la location du grenier à sel, le règlement de l'espace socioculturel va être adapté pour ce bâtiment.

RESIDENCES SENIORS – CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Dans le cadre de la construction de logements adaptés et réservés aux personnes âgées, deux terrains étaient pressentis :

- Terrain N°1 : A l'emplacement de l'ancienne salle des fêtes,
- Terrain N°2 : A l'emplacement de l'ancien silo et station service.

Suite à la visite de l'office public de l'habitat d'Eure et Loir, compétent en matière de construction de ce genre de logement, il s'avère que l'emplacement N°2 serait mieux adapté puisque plus proche des services communaux, médicaux et commerciaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **APPROUVE** l'emplacement N°2 pour la construction de logements adaptés et réservés aux personnes âgées.

VOTE : POUR 13 / CONTRE 1 / ABSTENTION 3

RD 939 EN TRAVERSE DE BREZOLLES

La direction des routes du Conseil Général d'Eure et Loir propose à la commune de Brezolles un aménagement de sécurité rue de Paris.

Objectif :

- L'amélioration de la sécurité des piétons passe par la création d'un cheminement continu et d'une largeur d'environ 1.50m, côté droit de la rue (sens CHATEAUNEUF-VERNEUIL).
- La création d'un trottoir de largeur 1.50m implique de réduire la largeur de voie à 3.50 m ou 4.00 m et de ce fait d'instaurer une circulation alternée par feux tricolores sur cette section de la rue de Paris.
- La mise en place des feux tricolores nécessite d'adapter le plan de circulation.

Coût :

- Le coût global de l'opération est estimé à 315 000€ H.T.
- La part à la charge de la commune pourrait être de 125 000€ H.T. dans le cadre d'un financement spécifique d'aménagement d'itinéraire (RD 939), du fait du trafic supporté par cet axe et d'actions coordonnées avec d'autres communes (Aménagement en traverse de MAILLEBOIS en cours).

Les membres du conseil municipal sont septiques sur l'efficacité de cet aménagement qu'ils trouvent onéreux. Ils considèrent également que l'installation de feux tricolores procurera pour les riverains une nuisance sonore importante.

De plus, le premier feu situé dans le sens de circulation Verneuil-Brezolles semble trop rapproché du carrefour de la rue de Tillières (40 mètres), en effet si trois camions attendent au feu, le carrefour risque d'être bloqué.

Par conséquent, le conseil municipal souhaite un essai en situation réelle avec l'installation de feux tricolores de chantier.

PLACE DE STATIONNEMENT RESERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La commune est sollicitée pour l'installation d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite dans le quartier du Petit Chêne. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande étant donné que les habitants de ce quartier peuvent stationner leur véhicule sur leur terrain privé donc en dehors du domaine public.

GALLET Béatrice

Souhaite connaître le nom de la personne qui remplacera prochainement la directrice de la maison de retraite. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le choix n'est pas encore fait.

Se fait la porte parole de l'abbé MONNIER qui souhaite que soit modifiée la musique des cloches de l'église.

RABIER Michel

Se désolé de l'absence d'eau dans les étangs, Monsieur HAMEAU nous informe que la région a subi cette année un déficit d'eau de 80%.

Déplore le dépôt de végétaux à la déchèterie en dehors des heures d'ouverture.

PERBOST Frédéric

Informe l'assemblée qu'un don du sang sera organisé à Brezolles le mardi 22 novembre.

BARBOT Nicole

Remercie Madame GALLET pour son aide lors de l'installation de la salle pour le banquet des anciens.

Signale que les placards de l'espace socioculturel sont dépourvus d'étagères et que la vaisselle est dispersée dans tout le bâtiment.

Signale également une fuite au lavabo des toilettes hommes.

BARBIER Loïc

Informe l'assemblée des manifestations suivantes :

- THEATRE le vendredi 25 novembre à l'espace socioculturel
- EXPOSITION de PEINTURE le samedi 26 et le dimanche 27 novembre au grenier à sel

Indique que le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

BOISNARD Ghislaine

Souhaiterait que la fontaine soit nettoyée.

Déplore la présence de cadavres et de déjections de pigeons autour de l'Eglise.

BERNARD Claude

Souhaite être informée des suites de l'échange de terrain prévu à la Merville, le dossier est en cours avec Monsieur JOLIET.

Déplore que les vitres cassées des lampadaires du pont ne soient toujours pas réparées.

Souhaite connaître l'évolution du chantier de la maison des associations ; c'est un gros chantier de peinture qui représente un surplus de travail important pour les services techniques.

Est informée que les éclairages de Noël seront effectifs le 03 décembre et que la cérémonie à l'occasion des vœux du Maire aura lieu le vendredi 06 janvier 2012.

Informe l'assemblée que l'association de parents d'élèves organise une bourse aux jouets le dimanche 27 novembre à la maison des associations.

La séance est levée à 22H40.